

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	5
Poste	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur le poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

## INSERTIONS

Annonces,	la ligne....	20
Réclames,	— .....	30
Faits divers	— .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 26 MAI

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 25 mai 1893

On renvoie à plus tard la discussion sur le service militaire des élèves externes des écoles des mines et des ponts et chaussées et on aborde la discussion sur les modifications aux circonscriptions électorales.

M. Hovelacque dépose un projet de réduction du nombre des députés, ce qui offrirait un triple avantage, l'expédition plus rapide des affaires, la responsabilité effective, et la représentation nationale plus régulièrement obtenue.

Sa proposition recueille 219 voix contre 287. On passe au projet modifiant les circonscriptions.

M. Cornudet expose qu'il n'y a pas lieu de donner un député à Guéret et à Aubusson, qui, au recensement de 1891, n'avaient que 99,000 habitants et à qui, un mois plus tard, la préfecture donnait un chiffre de 100,000 ?

La presse locale et de Paris ont protesté contre cette majoration injustifiable.

L'enquête demandée est repoussée, et les deux nouvelles circonscriptions sont créées.

Une protestation de MM. Boucher et de Gasté et de M<sup>r</sup> d'Halst, contre la nouvelle répartition arbitraire des circonscriptions de Brest, n'a pas plus de succès.

Les modifications pour les circonscriptions de Saint-Etienne et Reims sont adoptées.

Pour Lille, le sectionnement, qui n'a pour but que de fausser le suffrage universel, n'en est pas moins voté.

Pour Paris, un deuxième député est accordé aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements et à Saint-Denis.

Les articles du projet sont admis pour la Seine-Inférieure, le Tarn, Tarn-et-Garonne, Oran et Constantine.

## SÉNAT

Le président fait l'éloge funèbre de M. Neveux, sénateur des Ardennes.

M. Régismanset dépose le projet relatif à la liquidation du Panama.

On renvoie à la commission des finances le projet de construction d'un bassin dans le port de Marseille.

Ensuite on discute sur l'organisation et les attributions du gouvernement général de l'Algérie.

M. Franck-Chauveau critique le système des rattachements des services algériens aux divers ministères.

M. Tirman se prononce pour l'extension des pouvoirs.

M. Combes défend le projet de la Commission, qui ne fait relever le gouverneur général que du ministre de l'intérieur.

Le système de la Commission établit la responsabilité réelle du gouverneur général qui n'existe pas actuellement.

M. de Verninac dépose le projet relatif à la réforme des boissons.

## INFORMATIONS

## DEMANDE DE POURSUITES

Le président du Sénat a reçu une demande de poursuites, à la requête d'un particulier, contre M. Guichard, sénateur.

## AU PALAIS-BOURBON

MM. Letellier et Maujan ont déposé un projet de loi pour que les propositions, émanées de l'initiative des députés et votées par la Chambre, ne soient pas frappées de caducité à l'expiration de la législature et soient portées au Sénat, comme les projets du gouvernement.

## LE RÉGIME DES ENTREPÔTS SPÉCIAUX

La Commission des douanes a entendu M. Pallain qui a expliqué le fonctionnement de ces entrepôts qui sont, en quelque sorte, des annexes des entrepôts réels, et non des entrepôts fictifs. Ce régime existe de longue date et les mesures prises n'ont fait que le régler et l'améliorer. Il a communiqué une série de dispositions qui sont de nature à assurer aux opérations pratiquées dans ces entrepôts le caractère de sincérité qu'elles ne doivent pas perdre. Il a fait observer que les nouvelles dispositions étaient plus avantageuses au producteur français que le règlement appliqué avant la nouvelle législation douanière.

## M. CARNOT

M. Carnot, toujours malade, ne reprendrait ses audiences habituelles que la semaine prochaine. Il recevra ce soir le nouveau ministre de Roumanie.

## POURSUITE !

Le parquet qui se décide si péniblement à poursuivre les organisateurs d'émeutes s'est empressé d'assigner devant le tribunal de simple police le citoyen Le Loy, candidat burlesque à l'Académie, pour avoir fait ses visites revêtu d'un costume de mascarade.

## MORT D'UN DÉPUTÉ

M. Camille Raspail, député de Toulon, est mort hier, à Paris, d'une affection cancéreuse.

## LE BUDGET DE 1894

On a distribué le budget de 1894 à la Chambre. Il présente une augmentation de 80 millions sur celui de 1893.

## LA DROITE ROYALISTE

La Droite royaliste s'est réunie hier. Elle s'est occupée du projet relatif au remaniement de certaines circonscriptions électorales ; elle s'est déclarée hostile à la rupture de l'unité cantonale ainsi qu'au renouvellement partiel.

## VOYAGE D'ÉTAT-MAJOR

Le voyage d'armée dirigé par M. le général de Galliffet, membre du conseil supérieur de la guerre, aura lieu pendant les sept premiers jours du mois de juin.

## UNE BAGARRE A SAINT-DENIS

Avant-hier, à Saint-Denis, des gendarmes, voulant arrêter trois mauvais drôles, se virent entourés d'une foule menaçante qui essaya de délivrer les prisonniers. Des agents furent assaillis par une grêle de pierres. Agents et gendarmes durent déguerpir. Il a fallu l'intervention des soldats du 155<sup>e</sup>. Six arrestations ont été opérées.

Saint-Denis devient le pays de cocagne des drôles.

## CHRONIQUE DU BRIGANDAGE

La plaisanterie du pseudo-candidat à l'Académie Achille Le Roy, pour avoir trop longtemps duré, a failli tourner au tragique. Vraiment la police a été mal inspirée de sauver, par un excès de violence, cette farce qui sombrait sous le ridicule.

M. Le Roy et ses suivants nous exaspéraient : on a trouvé moyen de les rendre intéressants. La belle besogne !

## Voici la protestation des journalistes :

« Les rédacteurs des journaux de Paris qui assistaient par profession à la tournée de visites académiques d'Achille Le Roy, ont été arrêtés et brutalisés avec une extrême violence par des agents.

» Ils ont l'honneur de signaler au préfet de police plus particulièrement l'agent qui porte le numéro 144, qui a dégainé sur la place du Panthéon et a donné un coup de baïonnette à M. Jertzuel, de *Gaulois*, dont l'arrestation a été suivie de de MM. Spont, du *Gil Blas*, et Maurice George. Il y a eu d'autres actes d'inqualifiables brutalités. »

## CONGRÈS DES MINEURS

Le Congrès discute sur les inspections dans les mines.

M. Singer, délégué autrichien, déclare qu'il n'y a en Autriche-Hongrie aucun inspecteur ouvrier.

Il y a des inspecteurs de l'Etat qui se bornent à une visite peu sérieuse ; en tournée d'inspection, ils sont habituellement hébergés par le propriétaire des mines.

Le Congrès aborde la discussion portant qu'aucune distinction ne sera faite entre les travailleurs de l'industrie minière occupés à la surface et ceux qui sont dans la mine, relativement aux heures de travail.

Calvignac demande pour eux aussi la journée de 8 heures.

## TUNIS ET BIZERTE

Dimanche, aura lieu l'inauguration du port de Tunis ; les dépenses se sont élevées à 13 millions.

Les travaux du port de Bizerte sont poussés activement ; ils nécessiteront une dépense à peu près égale.

## L'ALLEMAGNE EN AFRIQUE

Nos progrès dans l'Afrique Centrale inspirent des inquiétudes aux Allemands.

La *Gazette de Voss* dit à propos du départ de M. de Maistre dans la région du Niger :

« La France veut modifier la convention franco-allemande du 24 décembre 1885, mais le gouvernement allemand ne permettra ce changement qu'à condition que les communications de l'Allemagne avec le Tchad resteront assurées. »

## EN RUSSIE

On vient encore de faire courir le bruit d'une prochaine entrevue entre le Czar et l'empereur d'Allemagne.

Cette nouvelle est absolument fautive.

Le *Times* dit que les Russes se préparent à retourner au Pamir sous un prétexte quelconque, malgré l'opposition des Anglais.

Le Czar et la Czarine sont arrivés avant-hier à Moscou, où ils resteront jusqu'à la fin des

fêtes données en l'honneur du dixième anniversaire de leur couronnement.

La réception faite aux souverains était enthousiaste.

La vieille capitale russe est pavée et aussi brillamment décorée qu'il y a dix ans.

Comme le 27 mai concorde cette année avec une grande fête religieuse, la cérémonie commémorative a été remise à lundi.

## A ROME

Si la crise est terminée, la situation n'en reste pas moins très embarrassée et l'on ne croit pas que le ministère Giolitti profite longtemps de son prestige de renouveau.

## A BERLIN

Le manifeste du centre contient la déclaration suivante : « L'opposition au projet de loi militaire et à l'amendement Huene, adopté par les gouvernements confédérés, sera le mot d'ordre du centre. A l'avenir aussi, le centre considérera les anciennes résolutions Windthorst comme lui traçant sa ligne de conduite. »

## AU NICARAGUA

Les troupes du gouvernement ont été défaites par les insurgés.

## INVENTEUR MALHEUREUX

On mande de Berlin, 24 mai :

« L'inventeur de la cuirasse contre les balles, le tailleur Dowe, auquel les Allemands prédisaient les plus hautes destinées, est complètement ruiné.

» Il a été expulsé de son domicile avec ses meubles et ses vêtements, ainsi que quelques cuirasses, qui ont été vendues à bas prix par un huissier. »

## TREMBLEMENT DE TERRE

On télégraphie d'Athènes, 25 mai :

« Un tremblement de terre a renversé une centaine de maisons à Thèbes.

» Il y a un mort et deux blessés. »

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 25 mai 1893.

Notre marché a été impressionné au début par la faiblesse de Londres ; mais peu à peu les dispositions se sont modifiées et la clôture s'est faite en hausse sur hier : 97.50 le 3 0/0, 106.05 le 4 1/2.

L'Italien s'inscrit à 92.72, en fermeté. Le ministère est reconstitué et M. Gioiotti a attribué deux portefeuilles à des sénateurs, notamment celui des finances, espérant sans doute faire cesser l'hostilité que la Chambre haute a toujours manifestée contre son projet de loi sur les pensions.

L'Extérieure est calme, plutôt faible à 66 3/32. Le Portugais reprend à 23 1/16.

Le terme des Sociétés de crédit ne s'est pas modifiée. La Banque de France reste à 3,935. Le Crédit Foncier, toujours très actif, reste à 962, en dépit des attaques réitérées des vendeurs.

Le Comptoir National d'Escompte est bien tenu à 486.25.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 762. Le resserrement de l'argent lui serait très profitable, car son portefeuille commercial dépasse 320 millions.

Nous retrouvons la Société Générale à 469.50.

On remarque de très bonnes demandes sur l'obligation 3 0/0 des Immeubles de France à 387.50 ; les 4 0/0 cotent 470.

L'obligation du Chemin de fer de l'Equateur est à 368.75.

Les obligations des Chemins Economiques sont fermes à 415.

CH. HEYMAN et Co,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

# Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 26 MAI

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		+ 21°
Ce matin, à 8 h.		+ 15°
Midi,	759 <sup>m/m</sup>	+ 20°
Hausse	<sup>m/m</sup>	
Baisse	2 <sup>m/m</sup>	
Température minima de la nuit		+ 10°

## De la vente des vins

En vue de remédier aux causes de la prévente (difficulté de vente) des vins, la Société des Agriculteurs de France vient, après discussion et vote des membres de la section de viticulture, d'émettre le vœu suivant :

« La Commission permanente de viticulture » émet le vœu que, pour faciliter la vente des » vins, il soit apporté les modifications suivantes :

» 1° Que les viticulteurs apportent à la » uification et à la conservation de leurs vins » tous les soins et les améliorations possibles » pour en relever la qualité ;

» 2° Que l'administration des contributions » indirectes, pour assurer la pureté du vin » vendu, défende l'accès des entrepôts publics » et privés aux vins de raisins secs et autres, » leur affecte des locaux spéciaux portant » ostensiblement l'indication de leur destination ;

» 3° Que toute fermentation de fruits secs » ou frais soit prohibée dans toute commune » entourée de murs d'octroi et dont les débits » ne sont pas exercés ;

» 4° Que le droit sur le sucre employé à la » vendange soit acquitté dans son entier ;

» 5° Que, dans le cas où un droit de circu- » lation serait conservé sur les boissons dites » hygiéniques, ce droit n'exécute pas deux » francs et soit égale pour toutes les bois- » sons ;

» 6° Que les droits d'octroi soient ramenés » au maximum de deux francs par hectoli- » tre, sans pouvoir dépasser ce chiffre ;

» 7° Que les tarifs douaniers soient main- » tenus tels qu'ils ont été votés en 1892. »

## Circulaire ministérielle

Le ministre de l'industrie et du commerce vient d'adresser une instruction relative à la déclaration des chefs d'industrie en cas d'accidents. La question était de savoir si cette déclaration est obligatoire pour tout accident, ou si elle n'est exigible que pour le personnel protégé par la loi du 2 novembre 1892, soit les enfants au-dessous de dix-huit ans, les filles et femmes de tout âge. C'est dans ce dernier sens que le ministre s'est prononcé, sur l'avis de

la commission supérieure du travail. Toutefois, les maires ne refuseront pas de recevoir les déclarations qu'on produirait pour des ouvriers du sexe masculin âgés de plus de dix-huit ans.

## Tenue des vélocipédistes

En exécution de la dépêche ministérielle du 2 juillet dernier, il a été procédé dans les corps d'armée qui ont pris part aux grandes manœuvres de 1892 à des expériences sur les modèles d'effets attribués aux vélocipédistes par le règlement provisoire du 2 avril 1892.

Ces expériences, sauf en ce qui concerne la chaussure, n'ayant pas donné de résultats concluants, le Ministre de la guerre a décidé que les essais seraient renouvelés cette année.

En conséquence, les militaires employés au service de la vélocipédie feront emploi des effets confectionnés pour les manœuvres de 1892 ; toutefois, le brodequin et les jambières en cuir n'ayant pas été jugés d'un emploi pratique sur les machines, ces effets seront remplacés par le soulier et les guêtres-jambières en drap du modèle attribué aux ordonnances des officiers montés d'infanterie.

A l'issue des manœuvres, un rapport, établi conformément aux indications de la dépêche du 2 juillet susvisée, sera adressée au Ministre.

## Accident à Gennes

Mercredi, un marchand de poissons des Rosiers, qui s'était arrêté dans une rue de Gennes, voulant remonter dans sa charrette, attelée à un poney, perdit l'équilibre et tomba entre l'avant-train du véhicule et l'arrière-main du cheval. Celui-ci, effrayé, prit sa course, bien que la roue ne fût pas encore déchainée et, faisant un tête à queue, renversa un enfant de deux ans qui fut relevé avec le bras droit cassé au-dessus du poignet.

Le cheval ne put être arrêté que cinquante mètres plus loin.

## Une évasion

Au Jardin des Plantes d'Angers, un jeune renard, qui avait été enfermé dans une serre, a pris la poudre d'escampette.

Le matin venu, tête du jardinier chef.

M. Croquepoule est resté jusqu'à présent invisible.

Avis aux heureux fortunés qui possèdent un poulailler et qui pourraient avoir sa visite : ils sauront à qui s'en prendre.

## Réceptions présidentielles

Le Conseil municipal de Nantes a voté un crédit de 100,000 fr., qui pourra être élevé à 120,000 fr., pour la réception du Président de la République les 18, 19 et 20 juin.

Le Conseil municipal de Fougères a voté une somme de 22,000 fr. pour la réception de M. Carnot, et on estime à 10,000 fr. environ le chiffre que produira la souscription à domicile. Voilà de quoi bien faire les choses pour une station de deux ou trois heures !

sœur Rosalie... Toutefois, ce nom-là, c'est son nom de sœur, celui qu'elle a pris en se faisant religieuse. Mais dans le monde, sais-tu comment on l'appelait ?

— Comment veux-tu que je le sache !

— On l'appelait madame la princesse de Varades.

— La princesse de Varades... Cette grande dame si riche qui habitait près du parc Monceau ?

— Précisément... Cette grande dame était sa mère.

— Alors elles ont été ruinées ?

— Jamais leur fortune n'a été plus prospère.

— Puisqu'elle est si riche, pourquoi faire un métier aussi pénible ?

— Elle n'est pas ruinée, et pourtant elle ne possède plus rien. Les immenses richesses qui lui revenaient du chef de ses parents, elles les a données aux hôpitaux afin que nous soyons soignés gratuitement, et pour être bien certaine que sa noble intention est remplie, c'est elle-même qui s'acquitte de ce devoir.

— Eh bien mais... qu'est-ce qu'elle dirait si elle savait tout le mal que j'ai dit des religieuses. En ai-je raconté des histoires sur leur

## Nécrologie

Hier ont eu lieu à Reunes, au milieu d'un immense concours, les funérailles de M<sup>r</sup> Gonindard, dont la perte a été si vivement ressentie par ses diocésains.

## Concours musical

La ville de Lisieux organise pour le 30 juillet un grand Concours de sociétés chorales, d'harmonies et de fanfares.

## État civil de la ville de Saumur

### DÉCÈS

Le 25 mai. — Michel Lutz, 2 jours, rue d'Orléans ; — François Leroy, rentier, époux de Marie-Aimée Bernier, 77 ans, rue de l'Hôtel-Dieu.

Le 26. — Henriette Rivain, épouse de René Marie, jardinière, 68 ans, rue de Fenet.

## Une cavalcade à Saumur

SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

L'Ouest artistique et littéraire, dont nous donnons plus loin le sommaire, contient, dans son numéro du 15 mai, le programme détaillé et fort curieux de la grande cavalcade qui eut lieu à Saumur sous la première République, le jour de la Mi-Carême (26 ventôse, an 11).

L'Echo Saumurois avait déjà, il y a quelques années, publié ce programme de cavalcade. Le 1<sup>er</sup> hussards (hussards de Brétigny), alors en garnison à Saumur, y avait pris part, ainsi qu'un grand nombre de nos concitoyens, parmi lesquels le principal organisateur, M. Bodin, historien de l'Anjou et père de Félix Bodin, collaborateur de M. Thiers pour le premier volume de l'Histoire de la Révolution française.

## Cour d'assises de Maine-et-Loire

Audience du 24 mai

### AFFAIRE GUYARD

(Suite)

Hier, nous avons entendu les malheureuses victimes de Guyard. Le lamentable défilé continue aujourd'hui et se termine par l'audition de M. Moutin, chargé par M. le juge d'instruction de Segré d'examiner de nombreuses obligations provenant de la liquidation de Guyard. Il en a reconnu une seule fausse.

Il explique à quoi il a reconnu la signature se trouvant au bas de l'obligation fausse.

M. Bernard, professeur au Lycée, fait une déposition corroborant la précédente.

De nombreux témoins, n'ayant pu venir, leurs dépositions sont lues à l'audience.

M. Cournot, avocat général, commence par expliquer comment Guyard a acheté son étude. Guyard possédait alors 30,000 fr. ; sa

femme lui apporte 200,000 fr. quelques mois après.

Il montre Guyard aimant le luxe et dépensier.

En 1869, Guyard est suspendu pendant six mois.

Guyard était besoigneux et très habile en affaires : trop habile !

La tenue des livres était déplorable.

Guyard, à chaque fois qu'il recevait de l'argent pour placer sur hypothèques, mettait sur le reçu : « Somme reçue pour prêt personnel ».

Cela montre l'habileté qu'il employait dans ses affaires.

M. Bobé, liquidateur judiciaire, a constaté 90,000 fr. d'actif et 912,000 fr. de passif.

Sur les faux relevés, il est bien établi que Guyard en est l'auteur.

Les circonstances atténuantes ne doivent pas lui être appliquées.

M<sup>r</sup> Bernard, défenseur, commence par dire que la poursuite actuelle est sans objet utile.

Guyard à 60 ans et, l'année dernière, il a été condamné à dix ans de réclusion, c'est-à-dire qu'il est condamné à mourir dans les fers.

Le passif de Guyard n'est pas de 912,000, mais bien de 300 et quelques mille francs.

L'actif égale à peu près le passif.

Un billet de 123,000 fr. sera payé par la famille de Fitz-James.

Quant aux causes de ce désordre, M<sup>r</sup> Bernard attribue cela aux nombreux prêts hypothécaires que Guyard a fait à des personnes en partie insolubles.

Il prend ensuite un à un les arguments invoqués par l'accusation.

Il cite plusieurs dépositions déclarant que c'était à Guyard qu'était prêté l'argent.

Sur les autres faits, il y a au moins un doute suffisant pour écarter toute affirmation de culpabilité.

Toutefois, il reconnaît Guyard coupable de trois faits d'abus de confiance ; mais il ne faudrait pas leur donner une importance qu'ils n'ont pas.

Quant aux faux, Guyard n'en a pas commis, les experts se sont trompés : Guyard n'avait aucun intérêt à faire ce faux.

Il parle ensuite des débats de l'affaire de la Boussinière devant la Cour d'assises de la Seine.

Il termine en demandant à MM. les jurés de déclarer que les faits reprochés à son client ne sont pas suffisamment établis.

Le jury, après une heure un quart de délibération, rapporte un verdict affirmatif sans circonstances atténuantes sur tous les abus de confiance et négatif sur le chef de faux.

La Cour condamne Guyard à cinq années de réclusion.

Cette peine se confondra avec celle de dix ans prononcée par la Cour d'assises de la Seine.

## CHAPITRE XXIII

A L'HOPITAL

Puis ce fut au tour de l'aumônier d'accomplir sa tournée matinale. Jamais il n'y manquait. Sa messe dite, c'était sa première occupation.

L'abbé Médard était plutôt petit que grand, plutôt gros que maigre ; son visage respirait la gaieté, la franchise, la bonhomie, et l'on préteudait, non sans raison, à l'hôpital, qu'avec sa bonne humeur, le digne prêtre guérissait, pour le moins, autant de malades que le docteur avec tout l'arsenal de son savoir et de ses talents.

Il n'est donc pas surprenant que l'excellent homme fut aimé, respecté, désiré. Son apparition dans les salles y excitait toujours un mouvement de joie et de bonheur. Il est vrai que, bien souvent, sa bourse, sa pauvre bourse, un vieux porte-monnaie usé, troué, sans fermoir, s'était ouverte pour soulager des misères dont il était le seul confident, et que sa poche était toujours bourrée de morceaux de chocolat, de sucreries, d'oranges qu'il distribuait en contrebande sur son passage, mais toujours si judicieusement que ni le docteur ni les religieuses, qui savaient à quoi s'en tenir, n'avaient jamais voulu s'en apercevoir.

Dès qu'il paraissait sur le seuil de la porte

55 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SOLANGE DE CRESNE

Par E. DE NOVIANT.

— Je ne comprends pas ; ce n'est certes pas pour nos beaux yeux qu'elles s'enferment ici, passent les nuits sans sommeil et leurs journées sans repos. Elles doivent avoir un intérêt à le faire. Si on ne leur donne pas d'argent, on leur donne autre chose.

— Que veux-tu qu'on leur donne ? elles n'ont le droit de rien posséder.

— Et puis ?

— Et puis c'est, pour elles, une satisfaction de nous prendre quand personne ne veut de nous nulle part, et de nous rendre à la santé. C'est pour se procurer cette satisfaction-là qu'elles se dévouent.

— A d'autres !

— Suis mon raisonnement.

— J'écoute.

— Sais-tu comment se nomme la religieuse qui vient de te donner de la tisane ?

— Rosalie.

— Tu pourrais bien dire, comme les autres,

## POLICE CORRECTIONNELLE DE SAUMUR

Audience du vendredi 19 mai 1893

### Histoire d'un timbre

De même que l'autruche ne croit plus au danger quand elle ne le voit plus, de même il y a des gens qui ne voyant pas très clair s'imaginent qu'il en est de même pour tous.

C'est peut-être en vertu de ce raisonnement que le sieur Gauthier, boucher à Vihiers, ayant trouvé un timbre légèrement oblitéré et qui lui faisait l'effet d'un neuf, crut qu'il ferait le même effet à tout le monde. Mais la poste, clairvoyante comme un sphinx et qui voit tout de son œil de lynx, découvrit tout de suite la supercherie et fait aujourd'hui colloquer au délinquant une amende de 40 francs.

Avec les frais, cela met le port de la lettre à un peu cher, mais au prix où messieurs les bouchers nous vendent leur marchandise, nous ajournons les condoléances.

### Propos de foire

C'est encore d'un marchand de bœufs qu'il s'agit ; mais, cette fois, c'est beaucoup plus dans la forme que dans le fond que notre homme s'est mis dans son tort. Voici les faits :

Le 19 avril dernier, le sieur Meunier, vétérinaire, parcourait le champ de foire de Vihiers, à l'effet d'y découvrir s'il ne s'y trouverait pas quelques animaux atteints de la fièvre aphteuse (vulgairement cocotte) signalée dans le pays.

Il allait ainsi de groupe en groupe, ouvrant la gueule des animaux et l'inspectant, quand, arrivé à un cultivateur qui avait deux bœufs en vente, il leur appliqua le même procédé. Le sieur Cottenceau, marchand de bestiaux, qui était pour les acheter, fit observer au vétérinaire que sa manière de procéder à la visite des animaux était défectueuse ; qu'il risquait, au cas où il rencontrerait un animal contaminé, de transmettre la maladie à d'autres et qu'il ferait bien mieux de faire ouvrir la bouche des animaux par chaque propriétaire, pour l'examiner à son aise.

Le sieur Meunier répondit aigrement qu'il savait ce qu'il avait à faire et que ce n'était pas un Cottenceau qui lui apprendrait son métier. A quoi l'autre riposta : — « Tu n'es qu'un petit mageyeux ». C'est ainsi qu'on désigne à la campagne ceux qui, sans diplôme, soignent les animaux et représentent ce que peut être le rebouteux vis à vis du médecin. — « Nous n'avons pas gardé les cochons ensemble », reprit Meunier. — « Tu en étais le plus gros », dit encore Cottenceau.

C'est à raison de ces paroles injurieuses que le sieur Cottenceau est poursuivi pour outrages à un agent dans l'exercice de ses fonctions.

M<sup>e</sup> Renault, son défenseur, établit que l'observation faite par son client au sieur Meunier était très juste et n'a eu que le tort d'être présentée sous une forme peu parlementaire. Il

ne faut pas perdre de vue que les marchands de bœufs n'ont généralement pas été élevés dans un lycée de jeunes filles et que, sur un champ de foire, un dialogue peut supporter des licences tout autre que poétiques. D'ailleurs, la réplique agressive du sieur Meunier excuse dans certaine mesure les propos injurieux qu'elle a soulevés. En tous cas il sollicite l'indulgence du tribunal.

Le sieur Cottenceau est condamné à 50 francs d'amende.

### Le terrible zouave

Nous avons raconté les exploits du zouave David qui, trouvé dans la cave du sieur Pierre, par celui-ci même, et de plus en compagnie de sa fille, poussait l'indélicatesse jusqu'à roner de coups son quasi beau-père.

A l'audience, David prétend que c'est lui qui a été battu par tout le monde : battu par le propriétaire qui l'a trouvé dans sa cave, battu par les témoins auxquels il a lancé des pierres, pendant qu'ils le tenaient en respect en attendant les gendarmes, battu par ces derniers avec lesquels il a voulu se colleter... une victime, enfin.

On apporte sur la table des pièces à conviction une superbe trique de chêne, longue, droite, grosse comme le bras, de quoi casser les reins à un cheval. Vous croyez que David reconnaît avoir caressé les côtes de son adversaire avec cette masse ? Il ne se rappelle même pas l'avoir jamais vue.

Quant au motif de sa visite, la femme Fresnaie, fille du sieur David, nous l'apprend : c'est pour revoir cette personne, maintenant en instance de séparation, et qu'il a connue à Quincé, où il prenait pension chez elle, qu'il est revenu à Doué.

David allègue pour sa défense qu'il est victime des machinations ourdies contre lui par les témoins, pendant sa captivité préventive.

Cette équipée ne lui en vaut pas moins une condamnation à trois mois et un jour de prison, à ajouter aux sept qu'il a déjà subies.

Le tribunal acquitte la femme Piédoie, qui avait été l'objet d'une enquête au sujet des mauvais traitements qu'elle aurait fait subir à sa petite fille, âgée de 7 ou 8 ans. Il ne ressort pas des débats qu'elle ait outrepassé le droit de correction, ni qu'il y ait eu sévices graves.

La femme Piédoie était défendue par M<sup>e</sup> Richard.

### Le Rob Lechaux Enrichit le sang

Si l'on veut être renseigné sur la merveilleuse efficacité de ce médicament, il faut lire la brochure (60<sup>e</sup> édition) que l'inventeur, M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, envoie gracieusement. Il expédie aussi 3 flacons Rob Lechaux, franco de port et d'emballage, contre mandat de 12 francs, et 6 flacons contre 21 francs.

C'était sa manière de dire que ce qui restait de semelle ne tenait plus à ce qu'il y avait encore d'empeigne.

S'approchant de Wagner :

— Eh bien ! comment va, ce matin, notre voyageur aérien ? lui demanda-t-il en lui glissant dans la main une tablette de chocolat. Les ailes commencent-elles à pousser ?

— Les ailes... je ne pense pas, monsieur l'aumônier, à moins que ce ne soit leur croissance qui me cause ces insupportables douleurs que je ressens dans le dos, mais c'est peu probable.

— Bien répondu ! l'ami. Allons ! nous ferons de vous quelque chose.

— Je le voudrais bien, monsieur l'aumônier.

Ces dernières paroles furent dites d'un ton tellement triste, tellement pénétré, que l'abbé Médard ne put s'empêcher de les remarquer.

S'inclinant alors vers le malade :

— Auriez-vous, mon ami, quelque confiance à me faire ?

— Hélas ! jamais je n'oserai, monsieur l'aumônier ; vous êtes si bon, cependant, que peut-être, un jour... un jour... quand vous aurez le temps.

## VILLE DE MONTREUIL-BELLAY

### GRAND FESTIVAL de Musiques d'Harmonies et de Fanfares

Organisé par la Musique Municipale, sous les auspices de la Municipalité

DIMANCHE 28 MAI 1893

A une heure, Réception des musiques à la gare et Défilé.

A 2 heures, Répétition des morceaux d'ensemble.

De 3 à 5 heures, Jeux divers sur le Mail.

De 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2, Concert par toutes les Musiques.

Illumination à Giorno.

### FEU D'ARTIFICE

Le Président de la Musique, Le Maire, H. Lucas, G. DE GRANDMAISON.

### Le Secret de Daniel

Nous commencerons, dès demain (date dimanche 28 mai), la publication de notre nouveau et très intéressant feuilleton, *Le Secret de Daniel*, par JULES DE GASTINE.

### L'Ouest artistique et littéraire

SOMMAIRE :

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> Mai 1893 (Marcel Tranchant). — Chronique (Henry Coutant). — Au Verger, poésie (G. Boisson). — A travers les livres (F.-E. Adam). — Une Cavalcade à Saumur sous la première République (Lionel Bonnemère).

Bibliographie. — Nos compatriotes. — Nécrologie. — Chronique musicale et théâtrale (L. de D.). — Causerie du Docteur (Marc Ell.). — Avis très important.

### PILULES SUISSES !

Le médicament le plus populaire de France.

Un grand nombre de refroidissements et de malaises se gèrent rapidement en se soignant à temps. Il suffit dans la plupart des cas de prendre le matin ou le soir une demi-cuillerée à café de *Tisane Dussolin*.

### LE MONDE ILLUSTRÉ

43, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 27 mai 1893 :

VOYAGES : La mission Maistre : Entrée dans le Baghermi. — Portraits de MM. Clozel, Brunache et Briquet. — Carte (itinéraire de la mission). — Trompette du chef de Bakoundi. — Esclaves du chef de Pala. — Dans la brousse. — Un camp fortifié chez les Mandjias. — Monôme des femmes de Lai. — Arrivée des vivres au camp de Mandjias. — La caravane dans un village. — Le guet-apens du 27 novembre. — Passage du Grebingui. — Femme Banziri. — Au pays Laotien : Types Laotiens. — Pagode laotienne. — Mandarins laotiens et leurs femmes. — Maison du Commissaire français. — Une case sauvage.

DÉPARTEMENTS : Bouches-du-Rhône : Le général Dodds sur le pont du *Thibet* (Marseille). — Haute-Garonne : Fêtes de Toulouse : Présentation des Sociétés de gymnastique.

En supplément : *Ce qu'elle voulait*, roman par Pierre Maël, illustrations de Marold.

Le numéro : 50 centimes.

## Dernières Nouvelles

A L'ACADÉMIE

La réception de M. de Bornier a eu lieu hier à l'Académie française.

M. d'Haussonville, répondant au récipiendaire, fait l'éloge de son drame *La Fille de Roland*, pièce d'un patriotisme ardent.

Parlant de l'interdiction de sa pièce, *Mahomet*, M. d'Haussonville dit que cette interdiction est un mystère diplomatique. La censure eût été plus indulgente s'il se fût agi du Dieu des chrétiens. Pour être protégé par la censure, il faut être Mahomet ou Robespierre.

NAUFRAGE

Le Conseil de guerre de Toulon a acquitté le commandant Vuillaume, commandant le *La Bourdonnais* qui s'est perdu dans le cyclone de Madagascar.

LES CONSERVATEURS ESPAGNOLS

On télégraphie de Madrid que M. Canovas a déclaré que les conservateurs étaient décidés à employer tous les moyens parlementaires pour empêcher le vote sur les projets financiers du gouvernement.

Les conservateurs sont résolus à demander une discussion détaillée de ces projets.

Dans ce cas, ce vote ne pourrait avoir lieu avant le 4<sup>er</sup> juillet.

L'ESCADRE FRANÇAISE A MALAGA

Malaga, 25 mai. — Les fêtes en l'honneur des officiers de l'escadre française continuent.

UN INCENDIE A CHICAGO

Chicago, 25 mai. — Un incendie a détruit aujourd'hui les écuries de Garfield Park, contenant des chameaux et des chevaux arabes, destinés à figurer dans les fantasias qui seront données à l'Exposition.

Trois chameaux et sept chevaux arabes ont été brûlés.

## ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

Spécialité de Boîtes pour Baptême

Boîtes riches de luxe en parchemin

Coffrets blancs . . . depuis . . . 4 fr. 10

— satin et peluche — 2 fr. 75

NOTA. — Boîtes avec noms et dates, sur commande 2 jours à l'avance.

Le Gérant : G. JOUAUST.

d'une salle, les fronts se découvraient. Puis on entendait dans tous les coins :

— Bonjour, monsieur l'abbé !

— Ah ! c'est monsieur l'aumônier !

— Quel bonheur ! voilà M. l'abbé Médard !

— Bonjour ! mes enfants, bonjour ! était sa seule réponse ; puis il faisait le tour du dortoir, adressant à chacun quelques paroles, un mot ; s'arrêtant près de ceux qui étaient le plus gravement atteints, se rapprochant ensuite des plus valides qui, assis autour de longues tables, jouaient aux dames, aux dominos, quelquefois même aux échecs ; il prenait place à côté d'eux, faisant une partie et, comme d'ordinaire, s'en allait après avoir perdu à tous les jeux.

Le peu d'argent qu'il avait était tout entier pour l'hôpital ; aussi, sa soutane était-elle usée jusqu'à la corde, lustrée, rougie, élimée, effrangée par le bas et ses souliers percés en plus d'un endroit.

L'excellent homme plaisantait de toutes ces misères. Il prétendait que sa gaieté était tellement communicative que ses chaussures elles-mêmes n'avaient pu se soustraire à la contagion, qu'elles avaient tant ri, tant ri, qu'elles avaient fini par en éclater.

— Le temps, mon ami, le temps, et à quoi l'emploierais-je donc mieux qu'à soulager un frère malade ; parlez, mon enfant, je vous écoute.

Et prenant une chaise, il vint s'asseoir au chevet du blessé.

— Allons ! mon ami, courage, il n'y a pas de faute si grosse qu'un bon repentir n'efface, et vous vous repentez, n'est-ce pas ?

— Si je me repens, monsieur l'aumônier, murmura Wagner, sans oser porter son regard sur le digne prêtre qui lui avait saisi la main, vous me demandez si je me repens ? J'ai voulu tuer, dit-il plus bas, dans un sanglot, et c'est la victime que j'allais frapper qui est accourue à mon secours, sans elle peut-être serais-je mort sur le coup. Je ne voulais pas être soigné par elle, je vous le jure ! Il me semblait que ses mains me brûlaient comme des fers rouges, car elle m'avait reconnu, monsieur l'aumônier, oui ! elle m'avait reconnu ; elle savait que j'en voulais à sa vie, mais toujours bonne et compatissante, sans tenir compte de ma colère. « Notre sainte religion nous ordonne de rendre le bien pour le mal, me dit-elle avec douceur ; je vous soignerai donc, mon ami, prenez-en votre parti... »

Alors les larmes me sont venues aux yeux, j'ai pleuré et j'ai eu horreur de moi-même.

— C'est une sainte créature ! Dieu la récompensera, mais si c'était à refaire ?

— Si c'était à refaire, monsieur l'aumônier, j'irais trouver le monstre qui, abusant de l'empire que lui a donné sur moi la découverte d'un secret honteux, m'a mis le poignard à la main, et je lui dirais : « Livre-moi à la justice, j'ai volé, mais ne cherche plus à faire de moi un assassin ! »

— Bien ! mon ami, très bien ! nous ferons de vous un honnête homme.

— L'espérez-vous encore après ce que je vous ai dit ?

— Si vous vous repentez sincèrement, j'en réponds. Le repentir, mon ami, c'est le remords accepté, et le remords c'est aux yeux de Dieu le premier pas vers l'expiation.

(A suivre.)

### BOURSE DE PARIS

Du 25 Mai 1893

3 0/0 . . . . .	97 50
3 0/0 amortissable . . . . .	97 60
4 1/2 . . . . .	106 05

Etudes de M<sup>e</sup> LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1, de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, et de M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, successeur de M<sup>e</sup> GAUTIER.

## A VENDRE

EN 2 LOTS,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet,

### Deux Créances

Dépendant des communautés et succession GILBERT-GAUVAIN.

L'ADJUDICATION aura lieu le Vendredi 16 Juin 1893, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le Tribunal civil de Saumur, le dix-huit mai mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Et aux requête, poursuites et diligences de :  
Madame Louise-Amélie Gibert, sans profession, épouse de M. Marie-Paterne-Thomas Nicolas, docteur en médecine, demeurant à Versailles, boulevard du Roi, numéro 1, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour autoriser et assister son épouse sus-nommée ;

\* Agissant, ladite dame Nicolas, au nom et comme héritière sous bénéfice d'inventaire de la succession de feu M. Adrien Gibert ».

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1 ;

En présence ou elle dûment appelée de :  
Madame Louise-Rose-Amélie Gauvain, sans profession, veuve de M. Adrien Gibert, demeurant à Rennes, rue Nantaise, n° 10.

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LE RAY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Marché-Noir, n° 12 ;

Il sera, le vendredi seize juin mil huit cent quatre-vingt-treize, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-daté, procédé à la vente aux enchères publiques, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des créances dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

##### PREMIER LOT

Une créance de cinquante-six mille huit cent-vingt francs trente-sept centimes, sur la succession de M. Ferdinand Lemaire, décédé à Paris le dix août mil huit cent soixante-dix-neuf ;

Sur la mise à prix de ..... 5,800 f.

##### DEUXIÈME LOT

Une créance de vingt-deux mille cinquante-un francs soixante-dix centimes, sur le même ;

Sur la mise à prix de ..... 2,200 f.

Total des mises à prix ..... 8,000 f.

Fait et rédigé le présent extrait par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-treize.

H. LECOY.

Enregistré à Saumur, le ..... mai mil huit cent quatre-vingt-treize, f° ..... Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M<sup>e</sup> LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2° A M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rélecteur et dépositaire du cahier des charges ;

3° A M<sup>e</sup> FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

PIANO à queue d'Erard en très bon état. Grand format, très belle occasion.

S'adresser à MM. PERNY frères, facteurs de pianos à Tours.

Location — Accords — Réparations

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, n° 72.

## Vente Mobilière

Pour cause de départ

Le DIMANCHE 11 JUIN 1893 et jours suivants, s'il y a lieu, à 4 heures, au bourg du Coudray-macouard, M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, procédera à la vente aux enchères de divers objets mobiliers garnissant la maison de M<sup>me</sup> Aubert-Moyelle, propriétaire.

On vendra notamment :

1 table de salon, 1 canapé, 2 fauteuils, 1 garniture de cheminée, 1 table de salle à manger à rallonges, 1 desserte, 1 grande glace, chaises, chauffeuses, 1 commode, objets de literie, draps, rideaux, gravures, vaisselle, batterie de cuisine ;

Bouteilles vides, planches à bouteilles, ustensiles de caves ;

Deux paires de harnais, selles, brides ;

Un grand chariot à 4 roues avec ses accessoires ;

Belles plantes de serre et fleurs.

La vente aura lieu au comptant, plus 10 0/0 applicables aux frais.

ON DEMANDE de bons courtiers Société Générale des Assurances agricoles. Appointements fixes et remises.

S'adresser Hôtel de la Gare, à M. MICHEL, sous-directeur.

A CÉDER après décès, une BOULANGERIE DE CAMPAGNE, située à quelques lieues d'Angers, seule dans une localité riche et commerçante. Pain bien vendu. — Pas de crédit. — Emploi 55 culasses par mois. — Cheval et voitures. Prix 2,000 fr. seulement, dont moitié comptant. SE HATER.

S'adresser ou écrire à M. GUSTAVE BRETON, ancien percepteur, 5, rue Voltaire, Angers.

Renseignements gratuits.

A CÉDER pour cause de maladie grave du mari, dans des conditions très avantageuses et sans argent comptant, une des plus anciennes Maisons d'Épicerie, avec débit sur le comptoir, située dans un des quartiers les plus commerçants de la ville d'Angers. — Affaires prouvées 65 à 70 fr. par jour. — Loyer peu élevé. — A L'ESSAI.

Affaire sérieuse de confiance à examiner immédiatement.

S'adresser ou écrire à M. GUSTAVE BRETON, ancien percepteur, 5, rue Voltaire, Angers.

Renseignements gratuits.

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON AVEC JARDIN

Située au Champ-de-Foire, avenue de la Gare de l'Etat.

S'adresser à M. GASNAULT père, propriétaire, rue d'Orléans, n° 83.

A VENDRE un BON de deux cents francs primé à valoir sur le prix d'une bicyclette militaire Securitas, sorti au tirage du 5 mai. S'adresser au bureau du journal.

## ROUAULT

28, Rue du Collège, SAUMUR.

Entretien de parquets, mise en bouteilles, entretien de jardins, casse et monte le bois.

Homme de confiance.

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Maison, Jardin, Remise et Ecurie

Rue Duncan, 3.

S'adresser à M. COURALEAU, 28, rue Saint-Nicolas.

# LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 1, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.

Le journal LA JEUNE MÈRE, du Dr BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

## Imprimerie P. GODET

SAUMUR

CIRCULAIRES POUR OUVERTURE DE SAISON

Fournitures de Clichés et Vignettes

LETTRES DE MARIAGE

Lettres de Deuil en une heure

Demander les nouveaux prix.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

## PIANOS, MUSIQUE, INSTRUMENTS

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,

SAUMUR — Place de la Bilange — SAUMUR

## Pillet - Bersoullé

Successeur, Elève de Pleyel, Wolff et C<sup>e</sup>

ACCORDS, RÉPARATIONS, ÉCHANGES ET LOCATIONS DE PIANOS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE de toutes sortes

Pianista pour soirées

750 Partitions et grand choix de Morceaux à l'abonnement.

## BOIS DU NORD ET DU PAYS

ANCIENNE MAISON LEMAIRE-BERSOULLÉ

Sapin, Chêne

Pitchpin

Planchers et Parquet

Noyer, Bois blanc

Hêtre, Frêne et Ormeau

Liteaux, Lattes et Treillages

## R. BASTARD - BRÉHIN

SUCCESSION

15, quai Saint-Nicolas — SAUMUR



SOCIÉTÉ DES

Huiles d'Olive de Nice

Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPOT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33 - SAUMUR - Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon ..... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon ..... 1 fr. 50

Les verres sont repris à 0,30 | Les verres sont repris à 0,20

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de 3 kilog. .... le 1/2 kilog. 1 fr. 20

— de 10 kilog. .... — 1 fr. 10

— de 15 kilog. .... — 1 fr. »

MODELES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les Emballages sont repris aux prix facturés



Vinaigre d'Orléans garanti pur vin  
Le litre, 0,70 — Très vieux, 0,80 — A l'Estragon, 0,90

## GRAND HOTEL DE LONDRES

LACOTE-NIVET

Propriétaire

Rue d'Orléans, SAUMUR.

Grande Salle pour Noces et Soirées.  
Salons de famille.

# EPICERIE CENTRALE

28 rue St-Jean

## P. ANDRIEU

NÉGOCIANT ENTREPOSITAIRE

PRODUITS ALIMENTAIRES

## FELIX POTIN

La plus importante EPICERIE de la Région — ne vendant que de ARTICLES DE PREMIER CHOIX et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Cafés supérieurs, Conserves alimentaires, Parfumerie, Brosserie, Droguerie, etc. — VINS en Cercle et en Bouteilles. — Excellent Vin d'office à 0,40, 0,50, 0,60, 0,70 le Litre. (Livraison à domicile)

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,  
Hôtel-de-Ville de Saumur 1893

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIRE,